



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 26 MARS 2025

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 26 mars 2025 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Philippe Magnenat, maire suppléant	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier	MRC de Thérèse-De Blainville
---	------------------------------

Est également présente pour le tour de table

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
------------------------------	---------------------

Était absent pour cause

Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse
-----------------------------------	-------------------------

2025-03-79

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Julie Boivin Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par	Monsieur Gilles Blanchette Maire Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 26 mars 2025 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-80

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par	Monsieur Jean Comtois Maire Ville de Lorraine
appuyé par	Madame Christine Beaudette Mairesse Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 26 mars 2025 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2025-03-81

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2025-03-82

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que produit.

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2025
6. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2025
7. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance de consultation publique du 21 mars 2025
8. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 8.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : PPCMOI – Résolution N° 2025-03-083
 - ii. Ville de Sainte-Thérèse #1200-87 N.S.
 - 8.2. **Résolution** – Adoption – Règlement N° 25-01
Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'assurer sa conformité à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) récemment adopté et intitulé : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »
 - 8.3. **Résolution** – Avis MRC – Autorisation dérogation mineure – 2407-DM499-Ville de Boisbriand
 - 8.4. **Résolution** – Avis MRC – Autorisation dérogation mineure – 2407-DM500-Ville de Boisbriand
9. Développement économique, entrepreneuriat et d'économie sociale
 - 9.1. **Résolution** – Amendement de la Résolution N° 2025-01-18 - Octroi de mandat à la CCITB – Précision de coût du mandat et report de la date de réalisation
 - 9.2. **Résolution** – Ratification de la décision du Comité d'Investissement Commun (CIC) – octroi d'un prêt de 250 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de Solidarité (FLI/FLS) – STE-FIC/058-2025
 - 9.3. **Résolution** – Octroi d'un moratoire de 3 mois concernant le prêt PAUPME – COV19FU-221BLV
10. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
 - 10.1. **Résolution** – Reddition de comptes 2024 – Entente de développement culturel 2021-2023 – Prolongée 2024
 - 10.2. **Résolution** – Reddition de comptes 2024 – Entente de développement culturel 2024 – Prolongée 2025
 - 10.3. **Résolution** – Étude de caractérisation patrimoniale – Dépôt et transmission du rapport au ministère de la Culture et des Communications



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 10.4. **Résolution** – Reddition de comptes 2024 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) Volets 1A et 1B
- 10.5. **Résolution** – Reddition de comptes 2024 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) Volet 2
- 10.6. **Résolution** – Concours – Œuvre gagnante et les finalistes pour illustrer le PDZA 2.0
11. **Gestion administrative, financière et du personnel**
- 11.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 26 mars 2025
- 11.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 27 février au 26 mars 2025
- 11.3. **Résolution** – Loi 25 – Adoption de la Politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels et de la Politique de confidentialité ainsi que d'autres documents d'appuis
- 11.4. **Résolution** – Entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages – Détails et quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville
- 11.5. **Résolution** – Conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027
- 11.6. **Résolution** – Mois de la Jonquille – Avril
- 11.7. **Résolution** – Dépôt et autorisation de transmission du rapport final Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 11.8. **Résolution** – Octroi de mandat de représentation à Me Daniel Goupil – Ratification de la décision du directeur général
- 11.9. **Résolution** – SIIVim et Vivatech – Paris – Participation de la MRC – Autorisation de budget de 15 000\$ à 20 000\$ à même le V3-FRR
- 11.10. **Dépôt** – Dépôt des rapports annuels sur l'application du Règlement N° 22-02 sur la gestion contractuelle de la MRC de Thérèse-De Blainville
12. **Sécurité incendie/sécurité civile**
- 12.1. **Dépôt** – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) – Dépôt Rapport annuel d'activités 2024
13. **Gouvernance - MRC**
14. **Demande d'appui**
15. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-83

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2025

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 février 2025, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-84

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2025

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 mars 2025 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-85

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance de consultation
publique du 21 mars 2025**

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil tenue le 21 mars 2025 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-86

**OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Sainte-
Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit le règlement: N° 1200-87 N.S.;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté la résolution N° 2025-03-083 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par le présent règlement et la résolution sont les suivantes :

**Sainte-Thérèse
N° 1200-87 N.S.**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1200 de zonage et ses amendements afin de:

- **Créer** la zone commerciale C-355.1 par la subdivision de la zone C-355;
- **Ajouter** la grille des spécifications de la zone C-355.1

**Sainte-Anne-des-Plaines
PPCMOI
(Résolution N° 2025-03-083)**

PPCMOI: en vertu du Règlement PPCMOI concernant le projet situé au 7125-7155, montée Gagnon, et ce, afin de :

- **Autoriser** un projet de construction de 2 habitations multifamiliales isolées en projet intégré totalisant 115 logements. Le projet proposé déroge à 8 dispositions du règlement de zonage 860. Ces dispositions portent sur :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Le rapport logement/bâtiment maximal;
- Le rapport plancher/terrain maximal;
- Le nombre d'étages;
- Le nombre de cases de stationnement;
- La zone tampon;
- La distance maximale du bâtiment par rapport à la voie de circulation;
- La superficie d'espace vert et le nombre d'arbres en cours avant.

➤ **Assujettir** l'autorisation du projet à certaines conditions notamment en lien avec :

- L'opération cadastrale permettant de remplacer deux lots par un lot distinct;
- L'emplacement et le revêtement des cases de stationnement;
- L'aménagement des allées d'accès pour les véhicules d'urgence;
- Le respect des conditions du programme Abordabilité SCHL APH Select;
- Les normes minimales du code de construction en matière d'efficacité énergétique
- Le dépôt d'un plan d'aménagement paysager pour inclure des éléments permettant d'éviter la création d'îlots de chaleur.

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Philippe Magnenat
Maire suppléant Ville de Blainville

QUE l'amendement à la réglementation d'urbanisme que la Ville de Sainte-Thérèse a présenté, soit : N° 1200-87 N.S. soit et est réputé conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE la résolution N° 2025-03-083 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement et de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-87

OBJET: Adoption- Règlement N° 25-01
Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin d'assurer sa conformité à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) récemment adopté et intitulé : « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement (SAD), lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC a reçu en date du 2 avril 2024 une demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de modifier son Schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer sa conformité à l'Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) récemment adoptée et intitulée : « *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* »;

ATTENDU QUE la MRC avait six (6) mois pour se conformer soit au plus tard le 2 octobre 2024 pour adopter son Règlement modifiant le SAD;

ATTENDU QUE la MRC a adopté les résolutions N° 2024-04-78 et N° 2024-12-282 pour demander que soit accordé un délai totalisant 6 mois de plus pour se conformer, soit le 2 avril 2025;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu en date du 23 décembre 2024, une lettre de la Ministre fixant la date de délai d'adoption au 2 avril 2025;

ATTENDU QUE la MRC a effectué une caractérisation des ménages et des logements ainsi qu'un diagnostic et a établi des cibles liées à l'indicateur stratégique demandée à l'orientation gouvernementale (nombre de logements et typologie des logements pour les 4, 8 et 12 prochaines années 2028, 2032 et 2036);

ATTENDU QUE le Projet de règlement N° 25-01 a été soumis à une consultation publique qui s'est tenue le 21 mars 2025 à 9h30 conformément à la loi et qu'à la suite de celle-ci, quelques modifications lexicales ont été apportées au Projet de règlement N° 25-01;

ATTENDU QUE le texte du Règlement N° 25-01 demeure identique au Projet quant à son fond et à sa forme.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse De-Blainville adopte, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement N° 25-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville, tel que déposé au conseil lors de la séance du 26 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-88

OBJET: Avis MRC – Autorisation dérogation mineure – 2407-DM499-Ville de Boisbriand

ATTENDU QUE le 4 février 2025, la MRC a reçu de la Ville de Boisbriand, la résolution du conseil municipal autorisant la dérogation mineure 2407-DM-499 relative au bâtiment



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

unifamilial jumelé à être érigé au 7143, rue Marie-Desjardins sur le lot 6 306 595 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la transmission de cette résolution par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 145.7. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), puisque la demande vise un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (zone sensible au bruit routier et zone potentiellement exposée au glissement de terrain) en vertu de l'article 145.2. de la LAU;

ATTENDU les dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (2021, c. 7; projet de loi n° 67) ont été sanctionnés le 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de ladite Loi, le conseil de la MRC a 90 jours à compter de la réception de l'avis pour soit :

- Désavouer la résolution d'autorisation de la Ville;
- Imposer ou modifier des conditions applicables à la décision de la Ville;
- Aviser la Ville qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu;
- Laisser passer les 90 jours, sans se prononcer.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine

appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu relativement à l'autorisation de la dérogation mineure 2407-DM-499 relative au bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7143, rue Marie-Desjardins à Boisbriand sur le lot 6 306 595 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-89

OBJET: Avis MRC – Autorisation dérogation mineure – 2407-DM500-Ville de Boisbriand

ATTENDU QUE le 4 février 2024, la MRC a reçu de la Ville de Boisbriand, la résolution du conseil municipal autorisant la dérogation mineure 2407-DM-500 relative au bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7147, rue Marie-Desjardins sur le lot 6 306 596 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la transmission de cette résolution par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 145.7. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), puisque la demande vise un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (zone sensible au bruit routier) en vertu de l'article 145.2. de la LAU;

ATTENDU les dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (2021, c. 7; projet de loi n° 67) ont été sanctionnés le 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de ladite Loi, le conseil de la MRC a 90 jours à compter de la réception de l'avis pour soit :

- Désavouer la résolution d'autorisation de la Ville;
- Imposer ou modifier des conditions applicables à la décision de la Ville;
- Aviser la Ville qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Laisser passer les 90 jours, sans se prononcer.

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat
Maire suppléant Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu relativement à l'autorisation de la dérogation mineure 2407-DM-500 relative au bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7147, rue Marie-Desjardins à Boisbriand sur le lot 6 306 596 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-90

OBJET: Amendement de la Résolution N° 2025-01-18 - Octroi de mandat à la CCITB – Précision de coût du mandat et report de la date de réalisation

ATTENDU la résolution N° 2023-09-175 adopté par le conseil de la MRC lors de la séance du mois de septembre 2023 visant la conclusion d'une entente sectorielle dont le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) est le mandataire dans l'optique de promouvoir les opportunités professionnelles, le dynamisme des territoires et d'optimiser la productivité et l'innovation des entreprises dans la région;

ATTENDU QUE la résolution N° 2025-01-18 adoptée par le conseil de la MRC le 29-01-2025 soit modifiée pour l'octroi du mandat à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE la campagne promotionnelle permettra de mettre en valeur les commerces de détail afin de les positionner comme des employeurs de choix, en mettant l'accent sur la qualité des emplois qu'ils proposent;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville a déposé une offre de services au coût de 9 265 \$ plus taxes le 29 novembre 2024. Après vérification, l'organisme a omis une erreur de calcul de 50 \$. Une nouvelle offre de services a été présentée le 26 février 2025 pour un montant de 9 315 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE l'échéancier du mandat est plutôt du 1^{er} février au 31 décembre 2025 au lieu du 1^{er} octobre 2024 au 31 août 2025;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N°2 632 976.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC amende la résolution N° 2025-01-18 en vue d'autoriser les précisions nécessaires;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 2632976.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2025-03-91

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Ratification de la décision du Comité d'Investissement Commun (CIC)
– octroi d'un prêt de 250 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des
Fonds Locaux de Solidarité (FLI/FLS) – STE-FIC/058-2025

ATTENDU la Politique du Fonds d'Investissement Commun FLI/FLS de la MRC;

ATTENDU la demande au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise Jardin Dion inc.;

ATTENDU QUE ce financement permettra à Jardin Dion inc. de compléter le financement pour l'acquisition de 100 % des actions de 9334-3374 Québec inc. (centre de maintenance mécanique pour les divers véhicules du Groupe Dion);

ATTENDU QUE ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC de soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises ainsi que la création et le maintien d'emplois sur son territoire;

ATTENDU les recommandations favorables du comité d'investissement commun FLI/FLS et du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer un montant de 150 000 \$ émanant du FLI et 100 000 \$ émanant du FLS, et ce, selon les termes et obligations en vigueur;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de prêt avec l'entreprise Jardin Dion inc. selon les termes et conditions indiqués ci-dessous :

CONDITIONS PRÉALABLES AU DÉBOURSEMENT

- Preuves de la constitution de l'entreprise;
- Preuves de la mise de fonds additionnelle de Jardin Dion inc. pour un montant total de 90 000 \$;
- Dépôt de l'ensemble des assurances de l'entreprise;
- Pièces justificatives relatives aux acquisitions prévues au projet de financement;
- Dépôt des preuves de paiement des remises gouvernementales;
- Dépôt de la convention entre les actionnaires.

GARANTIES EXIGÉES :

- Hypothèque mobilière générale (selon le rang disponible) sur l'universalité des actifs, présents et futurs, de Jardin Dion Inc. pour un montant de 250 000 \$;
- Cautionnement corporatif de 9334-3374 Québec inc. pour un montant de 250 000 \$ en faveur Jardin Dion inc. supporté par une hypothèque mobilière générale de 1^{er} rang sur l'universalité des biens meubles, présents et à venir de 9334-3374 Québec inc. pour un montant de 250 000 \$;
- Engagement signé d'une renonciation au droit de rachat d'actions ou de remboursement d'avance.

TAUX D'INTÉRÊT :

- Un prêt à terme de 250 000 \$, à un taux combiné de 5.60 % selon une période d'amortissement de soixante (60) mois avec un moratoire de capital pour la portion FLI et FLS pour les premiers six mois;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- Le taux proposé est fixe pour toute la durée du remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-92

OBJET: Octroi d'un moratoire de 3 mois concernant le prêt PAUPME – COV19FU-221BLV

ATTENDU la convention de prêt PAUPME conclue d'une part entre la MRC et le ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie (MEIE) et d'autre part entre la MRC et le bénéficiaire dans le cadre du prêt COV19FU-221BLV;

ATTENDU la demande de moratoire du bénéficiaire et la recommandation favorable du service de développement économique de la MRC et de la direction générale de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale d'accorder un moratoire de trois mois sur capital sur le prêt COV19FU-221BLV, et ce, du 15 avril au 15 juin 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-93

OBJET: Reddition de comptes 2024 – Entente de développement culturel 2021-2023 – Prolongée 2024

ATTENDU la convention d'aide financière de l'entente de développement culturel 2021-2023;

ATTENDU l'encaissement des 3 versements prévus du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de ladite convention, en 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU l'adoption de la résolution N° 2024-02-39 par le conseil de la MRC, le 28 février 2024, pour demander au MCC de prolonger l'entente 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024, pour compléter le projet La sagesse des livres et réaliser le projet qui remplacera celui de captation de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux;

ATTENDU la signature de l'avenant à ladite convention, le 25 mars 2024, qui la prolonge jusqu'au 30 juin 2025;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC entérine le rapport « Demande Aide-535699_Redditi on Année-2024 »;

QUE le conseil de la MRC autorise la transmission au ministère de la Culture et des Communications de la présente résolution et dudit rapport, celui-ci via la plateforme Diapason tel que demandé par le ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2025-03-94

OBJET: Reddition de comptes 2024 – Entente de développement culturel 2024 – Prolongée 2025

ATTENDU la signature du document « Conditions d’octroi de l’aide financière » de l’entente de développement culturel 2024, le 2 novembre 2023;

ATTENDU l’encaissement du versement de 15 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), prévu dans le cadre de ladite convention, en mars 2024;

ATTENDU l’adoption de la résolution 2024-10-250 par le conseil de la MRC, le 30 octobre 2024, pour demander au MCC de prolonger l’entente 2024 jusqu’au 31 décembre 2025, pour compléter le projet La Tournée Festive (Théâtre ambulant sur l’histoire de la MRC);

ATTENDU le courriel du MCC autorisant la prolongation de l’entente 2024 jusqu’au 31 décembre 2025, le 25 novembre 2024;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Philippe Magnenat
Maire suppléant Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC entérine le rapport « Demande Aide-544078_Redditi on Année-2024 »;

QUE le conseil de la MRC autorise la transmission au ministère de la Culture et des Communications de la présente résolution et dudit rapport, celui-ci via la plateforme Diapason tel que demandé par le ministère.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2025-03-95

OBJET: Étude de caractérisation patrimoniale – Dépôt et transmission du rapport au ministère de la Culture et des Communications

ATTENDU la signature d’une convention d’aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC pour réaliser une étude de caractérisation patrimoniale du territoire, le 21 juin 2022;

ATTENDU le versement de 45 000 \$ par le MCC à la MRC (prévu à ladite convention), le 21 juillet 2022;

ATTENDU la recommandation de la TAP ad hoc pour réaliser l’étude, le 8 juin 2023;

ATTENDU la signature d’un avenant, le 13 mars 2024, qui prolonge ladite convention jusqu’au 30 juin 2025;

ATTENDU l’adoption de la résolution N° 2024-03-59 par le conseil de la MRC, le 27 mars 2024, pour octroyer le mandat à la firme Picbois pour réaliser l’étude, au terme d’un appel d’offres sur invitation (MRC-TDB-2024-01);

ATTENDU les ajustements apportés par la firme Picbois aux livrables préliminaires, selon les commentaires de la TAP ad hoc, puis la recommandation de la TAP ad hoc pour dépôt des livrables finaux, en janvier et février 2025;

ATTENDU les livrables finaux remis par la firme Picbois à la MRC, le 11 mars 2025;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la liste des immeubles potentiellement construits avant 1940, transmise à la TAP ad hoc le 11 mars 2025 et recommandée pour dépôt par le conseil de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC dépose les livrables finaux de l'étude de caractérisation patrimoniale du territoire et la liste des immeubles potentiellement construits avant 1940;

QUE le conseil de la MRC autorise la transmission au ministère de la Culture et des Communications de la présente résolution, des livrables finaux de l'étude de caractérisation patrimoniale du territoire et de la liste des immeubles potentiellement construits avant 1940.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-96

OBJET: Reddition de comptes 2024 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) Volets 1A et 1B

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière 538481-538484 intitulée « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 2022-2024 » par la MRC, le 7 avril 2022;

ATTENDU la transmission aux villes participantes au Volet 1A et/ou 1B, de la procédure de reddition de comptes des villes à la MRC, le 5 mai 2022;

ATTENDU la signature d'un premier avenant à ladite convention, le 7 novembre 2022, qui ajoute 16 bâtiments de la Ville de Rosemère à la liste des bâtiments admissibles au Volet 1A;

ATTENDU la signature d'un deuxième avenant à ladite convention, le 14 mars 2024, qui prolonge ladite convention et l'admissibilité des dépenses jusqu'au 31 décembre 2025;

ATTENDU la transmission, par les villes participantes aux Volets 1A et/ou 1B du PSMMPI, de leur reddition de comptes 2024 à la MRC, en janvier, février et mars 2025;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC entérine le formulaire « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Reddition de comptes de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 » rempli dans le cadre de la convention d'aide financière 538481-538484 signée entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (PSMMPI, Volet 1A et 1B);

QUE la présente résolution et ledit formulaire soient transmis au MCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2025-03-97

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Reddition de comptes 2024 – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) Volet 2

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière 535026 intitulée « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 2, 2020-2022 » par la MRC, le 19 janvier 2021;

ATTENDU l'encaissement par la MRC, dans le cadre de ladite convention, de la contribution totale du ministère de la Culture et des Communications (MCC) prévue par ladite convention, via les versements suivants : 87 000 \$ (26 février 2021), 34 800 \$ (17 mars 2022) et 52 200 \$ (31 mars 2023);

ATTENDU l'entérinement, par le conseil de la MRC, du rapport de reddition de comptes du Volet 2 du PSMMPI pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et acceptation dudit rapport par le MCC;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-04-86 par le conseil de la MRC le 26 avril 2023, demandant au MCC d'apporter un avenant à ladite convention pour réaffecter les sommes inutilisées prévues pour les frais de transport et d'hébergement de l'agent vers la contribution du MCC pour son salaire et conséquemment prolonger ladite convention;

ATTENDU la signature, le 8 septembre 2023, d'un avenant qui prolonge ladite convention jusqu'au 30 avril 2025;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC entérine le formulaire « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Reddition de comptes finale » rempli dans le cadre de la convention d'aide financière 535026 signée entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (PSMMPI, Volet 2;

QUE la présente résolution et ledit formulaire soient transmis au MCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-98

OBJET: Concours – Œuvre gagnante et les finalistes pour illustrer le PDZA 2.0

ATTENDU le plan de développement de la zone agricole (PDZA) 2.0 récemment déposé au conseil de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC souhaite illustrer ledit PDZA 2.0 par une œuvre artistique;

ATTENDU QUE pour ce faire, une action concertée a été développée entre la MRC et le Collège Lionel-Groulx via son département d'arts visuels;

ATTENDU QUE conformément aux règles du concours, l'œuvre devait répondre à plusieurs critères :

- Qualité esthétique de la proposition et son originalité;
- Liens avec le contexte du PDZA;
- Pertinence du texte descriptif de la proposition;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE les responsables du département d'arts visuels ont identifié trois œuvres qui se sont démarquées et le comité de sélection a retenu une œuvre gagnante qui illustrera le PDZA 2.0 et par la suite, ont été communiqué à la MRC;

ATTENDU QUE les prix relativement aux œuvres ont été déterminés par le directeur général de la MRC et des budgets ont été réservés à cette fin;

ATTENDU QUE c'est l'œuvre de l'artiste Laurent Châu qui a été sélectionnée et qui recevra un prix de 1 500 \$. Les deux autres artistes finalistes (Sophie Anne Lefebvre et Flavie Matte) se méritent un prix de 500 \$ chacune;

ATTENDU QUE cette opinion est partagée par mesdames Boivin et Beaudette et messieurs El-Batal et Bourque;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 2634731.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC accepte la recommandation à l'effet que l'œuvre de l'artiste Laurent Chaû a été sélectionnée pour illustrer la page couverture du PDZA 2.0 et recevra donc une bourse de 1 500 \$ et que les deux autres finalistes se méritent une bourse de 500 \$ chacun.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 2634731.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-99

OBJET: Liste de la correspondance au 26 mars 2025

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 26 mars 2025 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2025-03-100

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 27 février au 26 mars 2025

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer au montant de 651 414.33 \$ pour la période du 27 février au 26 mars 2025 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-101

OBJET: Loi 25 – Adoption de la Politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels et de la Politique de confidentialité ainsi que d'autres documents d'appuis

ATTENDU la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25 ou Projet de loi 64) a été adoptée en septembre 2021,



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

mais l'entrée en vigueur de ses dispositions s'échelonne sur une période de trois ans, soit jusqu'au 22 septembre 2024;

ATTENDU le fait que la MRC emploie moins de 50 salariés, elle est exemptée de l'obligation de former un comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de la MRC et, que ce dernier est administré exclusivement par la direction générale et le service juridique;

ATTENDU QUE pour se conformer, la MRC dépose au conseil et adopte ce qui suit :

- Une Politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;
- Une Politique de confidentialité;
- Un Plan d'intervention relativement à un incident de confidentialité;
- Un Engagement de confidentialité des membres du conseil;
- Un Engagement de confidentialité du salarié;
- La tenue d'un fichier des renseignements personnels.

ATTENDU QUE l'ensemble de ces documents ont pour but de prévoir notamment :

- Les rôles et responsabilités des membres de son personnel, tout au long du cycle de vie de ces renseignements;
- Un processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels;
- Une description des activités de formation et de sensibilisation que l'organisme offre à son personnel en matière de protection des renseignements personnels;
- Des mesures de protection à l'égard des renseignements personnels recueillis ou utilisés dans le cadre d'un sondage.

ATTENDU QUE la direction générale prévoit des séances de formation et de suivi pour le bénéfice du personnel de la MRC pour faire davantage enchaîner dans le quotidien du salarié le réflexe de protéger la confidentialité lors du traitement des renseignements personnels;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC entérine ce qui suit :

- Une Politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;
- Une Politique de confidentialité;
- Un Plan d'intervention relativement à un incident de confidentialité;
- Un Engagement de confidentialité des membres du conseil;
- Un Engagement de confidentialité du salarié;
- La tenue d'un fichier des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-102

OBJET: Entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages –
Détails et quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, sera renouvelée le 31 mars 2025;

ATTENDU le rapport d'analyse et les recommandations formulées par la firme de consultants Fidema Groupe-conseils en date du 1^{er} mars 2025 relativement au renouvellement de gré à gré des contrats pour lesdites polices;

ATTENDU l'entente conclut entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'un fonds de garantie quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au paiement de la quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville à la franchise collective du regroupement d'assurances pour le terme 2025-2026;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- OCTROIE le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc A, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, tel qu'il appert au tableau suivant:

Bloc A

Assurances	Montant de la prime (Taxes en sus)
Dommage aux biens	453 \$
Bris des équipements	Incluse
Délit	1 350 \$
Total	1 803 \$

- AUTORISE le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. la somme de **1 965,27 \$** taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurance de dommages aux biens, bris des équipements, délits, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et à imputer les sommes nécessaires à même le poste budgétaire N° 21.904.20;
- OCTROIE le contrat pour les assurances suivantes, soit le bloc B, à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, tel qu'il appert au tableau suivant :

Bloc B

Assurances	Montant de la prime (Taxes en sus)
Responsabilité civile primaire	10 356 \$
Assurance responsabilité municipale	6 626 \$
Assurance frais juridiques	Incluse
Frais de courtage	7 565 \$
Total	24 547 \$



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

- AUTORISE le directeur général à payer à la firme de courtiers BFL Canada risques et assurances inc. la somme de **26 075,38 \$** taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurance responsabilité municipale, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, ainsi que les frais de courtage pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et à imputer les sommes nécessaires à même le poste budgétaire N° 21.904.20;
- AUTORISE le préfet et le greffier-trésorier, à procéder à la signature, pour et au nom de la MRC, de l'Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-103

OBJET: Conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027

ATTENDU l'entente relative à l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache viendra à échéance le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE les organismes membres dudit Regroupement désirent convenir d'une nouvelle entente de deux ans, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027, dont copie est jointe à la présente résolution;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- AUTORISE la conclusion d'une entente pour l'achat en commun d'assurances de dommages, la création d'un fonds de garantie annuel d'un montant de 500 000 \$ ainsi que sa gestion pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;
- DÉSIGNE la Ville de Blainville à titre de ville mandataire pour la gestion du fonds;
- ENTÉRINE le partage (selon les paramètres identifiés à l'entente intermunicipale) des sommes annuelles inhérentes à la gestion du mandat, soit 2 205 \$ à même le budget 2025 et qui représente la quote-part de la MRC à la franchise collective, et ce, pour le terme 2025-2026 conformément à « l'Entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC de Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache » en vigueur;
- AUTORISE le préfet et le greffier-trésorier de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, tout document à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-104

OBJET: Mois de la Jonquille – Avril

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec depuis 2000;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE malgré cette hausse, le taux de mortalité lié au cancer est à la baisse depuis l'an 2000 grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie;

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat
Maire suppléant Ville de Blainville
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accorde son appui à la Société canadienne du cancer en décrétant le mois d'avril le « Mois de la Jonquille »;

QUE le conseil de la MRC invite ses villes constituantes et également les citoyens à poser un geste spécial pendant le Mois de la jonquille pour tous les citoyennes et citoyens atteint d'une forme de cette maladie en se procurant des jonquilles fraîches, en portant l'épinglette ou en contribuant d'une manière ou d'une autre à la lutte contre cette maladie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-105

OBJET: Dépôt et autorisation de transmission du rapport final Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

ATTENDU le Programme de revalorisation des espaces industrielles (PREI) et l'entente conclue par la MRC et la CMM à cet effet;

ATTENDU la présentation des résultats du rapport produit par la firme BC2 lors de la séance du conseil du 26 mars 2025;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 2121412.

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Mairesse Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Accepte les conclusions du rapport déposé par BC2 relativement au PREI;
- Autorise la transmission dudit rapport et de la présentation à la CMM tout comme aux villes membres de la MRC;
- Invite son directeur général à transmettre le formulaire de réclamation des dépenses auprès de la CMM.

QUE ledit rapport soit versé aux archives de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-106

OBJET: Octroi de mandat de représentation à Me Daniel Goupil –Ratification de la décision du directeur général

ATTENDU la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et que la MRC de Thérèse-De Blainville est mise en cause ;

ATTENDU le délai de 15 jours pour y répondre à ladite injonction ;

ATTENDU la décision du directeur général de retenir les services de Me Daniel Goupil de PFD Avocats après qu'il s'est concerté avec le préfet et la préfète suppléante;



N° de résolution
ou annotation

2025-03-107

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à même le poste budgétaire N° 2635744.

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie la décision de son directeur général visant à retenir les services de Me Daniel Goupil de PFD Avocats dans le cadre la demande de pourvoi en contrôle judiciaire ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 2121412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: SIIVim et Vivatech – Paris – Participation de la MRC – Autorisation de budget de 15 000 \$ à 20 000 \$ à même le V3 FRR

ATTENDU QUE l'application de l'intelligence artificielle au monde municipal (AIAMM) est la Signature Innovation de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du Volet 3 du Fonds régions ruralité (V3 FRR) ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Signature Innovation, plusieurs projets sont en cours de réalisation et la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Agit à titre de laboratoire pour le monde municipal québécois en expérimentant et réalisant des projets en IA;
- Mettre sur pied un Hubb d'AIAMM sur le moyen terme et donc un écosystème de l'AIAMM ;

ATTENDU QU'entre autres pour ce faire, la MRC devra faire connaître et rayonner sa Signature Innovation en vue d'attirer des startups et participer aux nouveaux défis en lien avec l'émergence rapide de l'IA au sein de nos organisations et donc, faire des représentations pertinentes, raisonnables et objectives ;

ATTENDU les événements relativement au SIIVIM 2025 et au VIVATECH-2025 qui se déroulent en France et que la présence de la MRC s'intègre dans la mise en œuvre et les objectifs de sa Signature Innovation ;

ATTENDU QUE ces activités de représentation sont des dépenses admissibles selon l'entente cosignée par la MRC et le MAMH ;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Philippe Magnenat
Maire suppléant Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Autorise un budget de 15 000 \$ à 20 000 \$ à même l'enveloppe V3 FRR pour réaliser ces activités de représentations en France durant l'année en cours;
- Autorise son directeur général, M. Kamal El-Batal de représenter la MRC au SIIVim et au Vivatech de 2025;
- Autorise sa préfète suppléante, madame Julie Boivin, de représenter la MRC au Vivatech de 2025;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Autorise la participation au SIIVIM de 2025 de deux représentants de ses villes membres qui sont issus soit de la direction générale ou la direction technique.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à approprier les dépenses à même le poste budgétaire N° 2635744.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-108

OBJET: Dépôt des rapports annuels sur l'application du Règlement N° 22-02 sur la gestion contractuelle de la MRC de Thérèse-De Blainville

Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prend acte et connaissance et autorise le dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application de la Politique sur la gestion contractuelle et des rapports annuels sur l'application du Règlement N° 22-02 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-109

OBJET: Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI) – Dépôt Rapport annuel d'activités 2024

Le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Prend acte et connaissance du rapport annuel d'activités 2024;
- Autorise le dépôt dudit rapport et qui sera versé aux archives;
- Invite le directeur général à informer le MSP de cette action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-03-110

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 16h30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram,
Préfet

26 mars 2025

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2025-03-79 à N° 2025-03-110 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 26 mars 2025.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Émis le 26 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier